

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'un rapport sur la modification du Guide de la Commande Publique. Ce guide présenté aujourd'hui, se contente d'adapter les décrets de fin 2008, qui modifie le Code des Marchés Publics. De nombreuses mesures modificatives et techniques sont intervenues, mais je vous propose brièvement d'en rester aux principales mesures qui sont au nombre de quatre.

- Tout d'abord modification du seuil de 4.000 € : le seuil minimal, en dessous duquel le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice peut décider que le marché sera passé, sans publicité, ni mise en concurrence, est relevé de 4.000 € à 20.000 €.

- Elargissement de l'usage de la procédure adaptée en travaux : le seuil, à partir duquel les marchés de travaux doivent utiliser les procédures formalisées, est porté de 206.000 € à 5.150.000 € HT. Néanmoins, rien n'interdit de mettre en œuvre une procédure formalisée, en dessous des 5.150.000 € HT précités.

- Abandon de la double enveloppe en appel d'offres : depuis le 22 décembre 2008, les appels d'offres ne sont plus soumis à la règle de la double enveloppe. Ainsi, les offres sont remises sous simple enveloppe.

Nous vous préciserons prochainement les conséquences que cela pourra avoir en termes d'organisation des séances d'ouverture des enveloppes et de déroulement des commissions.

- Délai de paiement ramené à 40 jours : dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date de lancement des consultations, le délai maximum de paiement est ramené à 40 jours. Ce délai sera de 35 jours au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et de 30 jours au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

A cela se rajoute un décret du 31 décembre 2008, qui conduit à payer les intérêts moratoires au régime majoré, c'est-à-dire BCE +7 %, soit un taux de 9,5 %, au lieu des 3,99 % antérieurement.

Voilà quel est l'essentiel de ces modifications, dont je vous assure qu'elles seront naturellement prises en compte lorsque nous élaborerons nos procédures internes, en veillant à ce que les objectifs de la commande publique soient toujours assumés ; la sécurité juridique de la ville et les nouveaux seuils nous l'imposent, l'efficacité économique de nos achats et les nouveaux seuils peuvent y contribuer.

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, en ce jour où les Assises régionales du

Développement durable se déroulent à deux pas d'ici avec pour thème : « Trouvons la richesse » et à l'occasion de cette délibération, je souhaite rappeler que la commande publique est un levier de développement non négligeable et que nous avons à Lyon un devoir d'exemplarité, le développement durable étant un axe majeur de notre projet, en interne comme en externe.

Le Code des Marchés publics prévoit l'introduction des critères environnementaux et sociaux au sein des marchés des collectivités. Les marchés concernés sont de plus en plus nombreux, l'enjeu majeur réside actuellement dans la sensibilisation et la communication sur l'existence de ces démarches.

A Lyon, nous avons souhaité mettre en œuvre cette politique d'achats publics dès 2003 et le guide de la commande publique que vous nous présentez doit être un outil de plus pour prendre en compte les critères d'insertion et de développement durable dans les cahiers des charges.

Nous l'avons fait sur les marchés traiteurs, sur les marchés de restauration scolaire, nous sommes la première collectivité de France à avoir introduit des critères de commerce équitable dans ces marchés publics et demain, si nous le voulons, nous pouvons amplifier notre action, notamment sur le marché des vêtements de travail.

Monsieur le Maire, chers Collègues, nous souhaitons que le travail engagé avec les services sur ces thèmes d'actualité, s'inscrive durablement dans notre collectivité. Il serait dommage de perdre l'avance que nous avons prise. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien Madame Gouzou-Testud, mais vous ne doutez pas que nous allons les mettre en œuvre !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)